



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

COMMISSION COMPETITIONS

**Mercredi 13 juin janvier 2018 à 18 heures
au siège du CD 31**

Présents :

Mmes Valérie Sarman, Delphine Mondragon, Marie Madeleine Clamens,

Mrs Gilbert Ducasse, Alain Pinaud, Jean Bernard Vignères, Rolland Dallier, David Carle, Chantal Cassaigneau, Thierry Lacroux, Raymond Le Manach et Francis Ricard.

Alain Azema, remplacé par Jennifer Rouges - Frédéric Debezi remplacé par Geneviève Rathberger

Tous les secteurs sont représentés.

1) Principe du calcul des prix

Suite à un « fait divers » sur le concours départemental organisé par le Club de l'Union le 3 Juin 2018 où le Président a décidé de ne payer que les 8 équipes parvenues en quarts de finale, notre collègue Delphine Mondragon a été prise à partie en dénonçant cette pratique. Nous supposons qu'une telle décision avait été prise par le jury et validé par l'arbitre qui est le garant de la validité de la répartition des prix.

Le CD 31 a émis en décembre 2011, une note concernant la répartition des prix dans un concours départemental. Dans cette note, il est clair que toute équipe gagnante de deux parties dans le concours A ou dans le concours B doit être payée, AU MINIMUM, à hauteur de l'engagement.

La commission propose de maintenir cette règle et de la diffuser à tous les membres du CD 31 (pour information) et à tous les clubs (pour obligation d'application).

2) Concours à épreuves qualificatives

Il est rappelé que le nombre d'équipes qualifiées à chaque tour ne peut pas être supérieur au nombre de poules. Dans le cas où il n'est pas possible de qualifier le nombre d'équipes annoncé sur le calendrier, on peut qualifier des équipes supplémentaires aux tours suivants à condition de respecter la même règle.

3) Calendrier 2019

Avec la mise en place par la FFPJP du « calendrier unique » en 2019, les décisions annoncées lors de notre dernier congrès départemental sont rappelées :

- Un seul tour qualificatif par secteur dans toutes les modalités sauf en Jeu Provençal et Jeunes
- Dans ces concours qualificatifs, toute équipe devra avoir passé 2 tours après les poules pour se qualifier au championnat de la Haute-Garonne
- Les championnats de la Haute-Garonne seront basés sur :
 - o 64 équipes en : triplettes seniors, triplettes promotion, doublettes seniors, doublettes mixtes et tête à tête senior
 - o 32 équipes en : triplettes féminines, triplettes vétérans, doublettes féminines et tête à tête féminin

La commission demande de réaliser trois simulations pour déterminer le nombre d'équipes à qualifier par secteur :

- Une en appliquant les critères actuels : un quart au prorata de l'effectif et trois quarts à la participation de l'année N-1
- Une en tenant compte d'un coefficient entre la participation et l'effectif
- Une en ne tenant compte que de la participation.

Ces trois simulations seront présentées au prochain CD.

Le calendrier est préparé (voir pièce jointe).

Chaque secteur a la liberté d'organiser ces qualificatifs sur une journée ou deux et sur un ou deux sites.

Des concours départementaux pourront être organisés sur les jours non retenus mais nous devons réfléchir à les encadrer.

Cas du championnat départemental en triplètes jeunes :

- Plusieurs membres de la commission regrettent l'alignement avec le championnat doublettes mixtes
 - o Les juniors devront choisir
 - o Les éducateurs aussi

Critérium jeunes :

La commission débat sur son maintien en 2019, en effet :

- Toutes les modalités n'auront qu'un seul tour qualificatif, pourquoi les jeunes en auraient deux ?
- D'après les préconisations de l'ETR de Midi-Pyrénées, le nombre maximum d'équipes à qualifier par catégorie sera de 3, comment les répartir entre les deux épreuves ?
- La commission se prononce pour le retrait de cette compétition (2 secteurs pour et 6 contre)
- La commission des Jeunes puis le CD prendra la décision définitive

4) Championnat des clubs vétérans

Etant donné le succès de cette compétition, la commission propose de la passer à deux groupes de 8 clubs par division dès 2019.

Après un tour de table, cette compétition se déroulerait sur 7 journées plutôt que d'envisager des journées à deux matches.

5) Diverses réflexions

La commission réfléchit et débat sur :

- Le paiement d'une inscription en CDC (seniors, féminins, vétérans et Jeu Provençal)
- Un droit d'inscription de 20€ (par équipe) est envisagé
- Le paiement d'une inscription sur les CZC (seniors, féminins et vétérans)
- Le paiement d'une inscription de 2€ par joueur est préféré à celle de 1€.

Le CD prendra les décisions.

Sans autre question, la séance est levée à 21 heures 30.